



(url:<https://www3.smartadserver.com/click?>

[imgid=20350200&insid=7359751&pgid=721492&ckid=244593584604521477&tgt=%24dt%3d1t%3b%3b%24hc&systgt=%24qc%3d1313276323%3b%24ql%20economiques.fr%2fun-traitant-dairbus-sellette%2f00081504&go=https%3a%2f%2fderriere-la-prise.enercoop.fr%2f](https://www3.smartadserver.com/click?imgid=20350200&insid=7359751&pgid=721492&ckid=244593584604521477&tgt=%24dt%3d1t%3b%3b%24hc&systgt=%24qc%3d1313276323%3b%24ql%20economiques.fr%2fun-traitant-dairbus-sellette%2f00081504&go=https%3a%2f%2fderriere-la-prise.enercoop.fr%2f)

## POLLUTION CHIMIQUE

# Un sous-traitant d'Airbus sur la sellette

**AUDE MARTIN** ([URL:/USER/30550](#)) | 10/11/2017 |

A Montreuil, en Seine-Saint-Denis, un sous-traitant d'Airbus utilisant du chrome VI –un produit cancérigène interdit – pourrait être contraint à la fermeture s'il ne met pas en conformité son système de gestion de déchets toxiques et de ventilation d'ici samedi 11 novembre ; date à laquelle la mise en demeure adressée par la Préfecture arrive à échéance. Le cas de cette usine située en pleine zone urbaine et résidentielle, pose la question de la responsabilité de la multinationale.

Après la survenue l'été dernier, d'un cas de leucémie rare – le 3<sup>ème</sup> dans la même rue en 15 ans – chez un enfant scolarisé dans un quartier résidentiel de Montreuil, à deux stations de métro de Paris, l'attention des riverains et parents d'élèves s'est tournée vers l'usine dite « verte ». Celle-ci se situe à une cinquantaine de mètres d'une école primaire, le groupe scolaire Jules Ferry, et d'un parc classé en zone Natura 2000.

Sous-traitante d'Airbus et de Safran, la Société nouvelle d'eugénisation des métaux (SNEM) en question, qui n'a de verte que la couleur de sa tôle, est une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE), comme il en existe plus de 40 000 en France

([url:http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan\\_des\\_actions\\_nationales\\_2014-2.pdf](http://www.installationsclassees.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_des_actions_nationales_2014-2.pdf)). Ce classement indique que ce type d'établissement peut être à l'origine de nuisances pour la santé des riverains ou l'environnement et doit donc bénéficier d'une autorisation spéciale de la préfecture pour exercer une activité.

### Utilisation de Chrome VI

Les cookies sur ce site

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de nous soumettre des informations en adéquation avec vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

Fermer

En savoir plus

([url:http://www.georisques.gouv.fr/](http://www.georisques.gouv.fr/)). En outre, l'usine utilise du Chrome VI, une substance classée cancérigène, mutagène et reprotoxique (CMR) interdite par le règlement européen Reach ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/produits-chimiques-reach-dix-ans-apres/00081226](https://www.alternatives-economiques.fr/produits-chimiques-reach-dix-ans-apres/00081226))<sup>1</sup> ([url:#footnote1\\_pjpw70i](#)) depuis le 21 septembre 2017... sauf dérogation.

Un passe-droit qu'a justement obtenu le groupe Airbus, et qui s'applique de facto à tous ses sous-traitants, dont la SNEM. « *Le nombre d'exceptions prévues par cette réglementation européenne la rend incohérente. Airbus et Safran attribuent le droit d'utiliser du chrome VI à un de leurs sous-traitants qui n'a même pas les moyens d'assurer l'étanchéité de son toit* », s'agace le président de l'association de quartier des Buttes à Morel, Nicolas Barrot. *Des quantités de chrome VI dépassant jusqu'à trois fois la norme autorisée ont été relevées le 1<sup>er</sup> août dans l'air intérieur de l'usine via des analyses réalisées par le Laboratoire central de la préfecture de police*

([url:https://lusineverte.files.wordpress.com/2017/11/resultats-campagne-lcpp-snem-010817.pdf](https://lusineverte.files.wordpress.com/2017/11/resultats-campagne-lcpp-snem-010817.pdf)).

## Mise en demeure à échéance

Outre l'utilisation du Chrome VI, de nombreux manquements ont été constatés dans l'usine montreuilloise, parmi lesquels des problèmes d'étanchéité. « *Les salariés travaillent les pieds dans l'eau lorsqu'il pleut* », explique Nicolas Barrot, qui a pu visiter l'usine à plusieurs reprises. La présence d'hydrogène – un gaz à l'origine de problèmes digestifs et pulmonaires – a également été détectée dans l'usine en mai 2016 par la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) qui assure le contrôle des ICPE pour le compte du ministère de l'Environnement.

La SNEM a donc été mise en demeure via un arrêté préfectoral pris le 8 août d'améliorer le stockage et l'évacuation de ses déchets et de mettre en conformité son système de ventilation d'ici le 11 Novembre. Une contre visite d'expertise doit être effectuée par la DRIEE dans les

vente appartement 3 pièces, Montreuil	location appartement 1 pièce, Bordeaux
299.147 €	480 €

### Les cookies sur ce site

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de nous soumettre des informations en adéquation avec vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

Fermer

En savoir plus

# La mairie et la préfecture se renvoient la balle

Si la responsabilité des inspections de l'usine relève de la préfecture davantage que de la municipalité de Montreuil, « *le maire, Patrice Bessac [Parti communiste], reste le premier magistrat sur sa commune et pourrait prendre – en application du principe de précaution inscrit dans la charte de l'environnement depuis 2004 – un arrêté municipal pour fermer cette usine, dont les impacts environnementaux et sanitaires sont avérés* », explique Nicolas Barrot.

« *Nous avons un rôle de médiation important auprès des riverains et des parents d'élèves mais ne pouvons aller contre la volonté de la préfecture en ce qui concerne la poursuite d'activité ou non de cette usine* » explique Riva Gherchanoc, adjointe déléguée à la santé à la mairie de Montreuil.

Après avoir diligencé trois études dans les écoles et à l'intérieur et l'extérieur de l'usine, la préfecture assure de son côté que les résultats montrent une absence de risque pour le voisinage. S'agissant des mesures anormalement élevées de chrome VI relevées, « *elles auraient été réalisées sur des durées très courtes, non représentatives d'une période normale d'exposition* » indique la préfecture ; assurant que si cela n'avait pas été le cas « *des sanctions immédiates auraient été décrétées* ». Sans pour autant préciser leur nature.

## Quel arsenal juridique ?

Le droit de l'environnement français offre des solutions juridiques pour ce type de cas. « *Outre une action en responsabilité civile contre la SNEM par toute personne ayant intérêt à agir, la réglementation relative aux ICPE peut fonder – si la causalité entre l'action de l'usine et les dommages dont il est demandé réparation est prouvée – une action directe auprès de l'administration. Une telle action peut prendre la forme d'une demande au préfet, suivie si besoin d'une saisie du juge administratif, et aller jusqu'à l'engagement de l'autorité de l'Etat* », explique Meryem Deffairi, maître de conférences en droit de l'environnement à l'Université Paris II. Le collectif Les buttes à Morel envisage une telle action en responsabilité civile, mais pour l'engager il aurait besoin de s'appuyer sur des rapports d'expertise que la préfecture refuse toujours de leur transmettre.

A l'avenir s'ajoutera l'application de la loi devoir de vigilance, adoptée en février ([url:https://www.alternatives-economiques.fr/devoir-de-vigilance-enfin-une-loi/00077542](https://www.alternatives-economiques.fr/devoir-de-vigilance-enfin-une-loi/00077542)) dernier, qui vise à mettre fin à l'impunité des multinationales. Ce texte impose aux grandes entreprises d'établir un « plan de vigilance » pour identifier les risques et prévenir les atteintes graves envers les droits humains, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement, du fait de leur activité, de celles de leurs filiales, sous-traitants ou fournisseurs en France et à l'étranger.

### Les cookies sur ce site

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de nous soumettre des informations en adéquation avec vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

Fermer

En savoir plus

*faisant remonter les responsabilités jusqu'aux sociétés donneuses d'ordre », explique Juliette Renaud, chargée de campagne aux Amis de la Terre France.*

Cette législation pourrait-elle s'appliquer au cas de la Snem, sous-traitant d'Airbus et de Safran ? Airbus se fait très discret depuis le début de cette affaire et n'a pas donné suite aux sollicitations d'Alternatives Economiques. Dans un article du 5/09/17, Le Monde rapportait que le constructeur européen assure ne « pas avoir travaillé ces deux dernières années » avec la Snem, qu'il qualifie tout de même de « fournisseur référencé »

*(url:[http://abonnes.lemonde.fr/pollution/article/2017/09/05/a-montreuil-des-parents-d-eleves-bloquent-l-usine-toxique\\_5181430\\_1652666.html?xtmc=snem&xtcr=4](http://abonnes.lemonde.fr/pollution/article/2017/09/05/a-montreuil-des-parents-d-eleves-bloquent-l-usine-toxique_5181430_1652666.html?xtmc=snem&xtcr=4)). La Snem, qui compte deux sites dont l'un à Montreuil, est en tous cas bien dans la liste des fournisseurs approuvés par Airbus au 1<sup>er</sup> novembre dernier : [http://www.aircraft.airbus.com/fileadmin/media\\_gallery/files/supply\\_world/Airbus-Approval-suppliers-list-Nov17.pdf](http://www.aircraft.airbus.com/fileadmin/media_gallery/files/supply_world/Airbus-Approval-suppliers-list-Nov17.pdf) (url:[http://www.aircraft.airbus.com/fileadmin/media\\_gallery/files/supply\\_world/Airbus-Approval-suppliers-list-Nov17.pdf](http://www.aircraft.airbus.com/fileadmin/media_gallery/files/supply_world/Airbus-Approval-suppliers-list-Nov17.pdf))*

Mais un des critères essentiel de l'application de la loi devoir de vigilance est l'existence d'une « *relation commerciale établie* » entre la maison mère et la filiale, le fournisseur ou le sous-traitant. *Pour établir de critère, cela suppose de disposer d'un faisceau d'indices suffisants pour prouver l'établissement dans la durée et la stabilité des relations commerciales entre les deux sociétés »* explique Carole Peychaud – chargée du plaidoyer régulation des entreprises multinationales au CCFD terre solidaire. Des précisions dont les grandes entreprises pourraient jouer pour échapper à l'application de la loi.

## En cas de fermeture ...

Reste une autre question : à qui incomberait la charge de la dépollution de l'usine et du reclassement de ses salariés en cas de fermeture ? Tant que la SNEM est considérée comme un simple sous-traitant d'Airbus, cette responsabilité incombe à la municipalité de Montreuil ; qui risque d'avoir quelques difficultés à y faire face. « *La gestion du site après sa fermeture constitue un coût budgétaire très lourd pour la municipalité, à l'heure où les dotations de l'Etat ne cessent de diminuer* » souligne Riva Gherchanoc, qui en appelle à une redéfinition très claire des responsabilités.

Autre solution, pour laquelle œuvre le collectif de riverains des Buttes à Morel : la requalification du site en une filiale du groupe Airbus. Les coûts de dépollution et de reclassement incomberaient ainsi à la maison mère, Airbus.

Deux critères principaux sont nécessaires à cette requalification : tout d'abord, la preuve que le géant aéronautique détient au moins 50 % du capital de la SNEM et, ensuite, qu'il lui

### Les cookies sur ce site

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de nous soumettre des informations en adéquation avec vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

Fermer

En savoir plus

œuvre pour la protection de l'homme et de l'environnement par toutes formes de réflexions et d'activités non violentes – a commencé à recenser ([url:http://www.robindesbois.org/votre-ecole-est-elle-toxique/](http://www.robindesbois.org/votre-ecole-est-elle-toxique/)). Une manifestation doit avoir lieu dimanche 12 novembre au départ de l'usine Montreuilloise.

---

1. ([url: http://www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)) français « système d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques » -adopté en 2007 vise à améliorer l'information de sécurité sur les produits chimiques et à accélérer leur substitution par d'autres moins risqués pour l'environnement et la santé. Il répertorie à ce jour 15 000 substances et le double est attendu d'ici à mai 2018.

© Alternatives Economiques. Toute reproduction ou représentation intégrale ou partielle des pages publiées sur ce site à des fins professionnelles ou commerciales est soumise à l'autorisation d'Alternatives Economiques (Tel : (33) 03 80 48 10 25 - [abonnements@alternatives-economiques.fr](mailto:abonnements@alternatives-economiques.fr)). En cas de reprise à des fins strictement privées et non commerciales merci de bien vouloir mentionner la source, faire figurer notre logo et établir un lien actif vers notre site internet [www.alternatives-economiques.fr](http://www.alternatives-economiques.fr).

---

#### Les cookies sur ce site

En poursuivant votre navigation sur ce site, sans modifier le paramétrage de vos cookies, vous acceptez l'utilisation de cookies susceptibles de nous soumettre des informations en adéquation avec vos centres d'intérêts et de réaliser des statistiques de visites.

Fermer

En savoir plus